



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'ŌISE
Arrondissement de SENLIS

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/25

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 060-216003434-20260622-DECISION202625-CC



Objet : Contrat de prestation avec « France Artifice », dans le cadre de l'événement « FESTIVITES DU 13 JUILLET »

Le Maire de la commune de Lamorlaye,

Vu l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la proposition faite par **France Artifice**,

Considérant, que la Ville de Lamorlaye souhaite organiser un feu d'artifice synchronisé, dans le cadre des festivités du 13 juillet,

Considérant la nécessité de conclure un marché public pour fixer les règles de fonctionnement et d'organisation de l'activité susvisée réalisée par France Artifice,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de prestation avec **M. DUBUS Sylvain**, Gérant de France Artifice, **sise 68 chemin de la grande mare – 76 480 DUCLAIR**, et ce conformément au document contractuel.

ARTICLE 2 : Que France Artifice mettra à disposition 5 agents techniques dans la cadre de l'animation synchronisée du feu d'artifice, le lundi 13 juillet 2026, de 10h00 à 2h00 (incluant l'installation, la désinstallation et le rangement des détritux). Une régie est également gérée par le prestataire qui collabore avec le DJ sur place (raccordement de la console, éclairage et sonorisation sur site).

ARTICLE 3 : Que le règlement sera pris en charge par la collectivité locale. Le coût total de la prestation est de **12 000 euros TTC**, établie en bon administratif.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Lamorlaye,
Le 22/06/2026,

Le-Maire



Nicolas MOULA